

Dans ce contexte difficile, les grandes nations commerçantes devront en novembre prochain manifester leur volonté et leur capacité de traiter avec les répercussions de la situation économique actuelle sur le commerce international. Il nous faut faire taire les sceptiques en faisant la preuve que les grandes nations commerçantes sont disposées à renouveler leur adhésion au système commercial multilatéral et à démontrer leur volonté d'aborder les difficultés actuelles dans le cadre du système existant.

Il serait irréaliste de vouloir régler tous les problèmes commerciaux du monde en novembre. Ce n'est pas là le but de la réunion et tel n'en sera pas l'issue. Après que les ministres auront regagné leur capitale, il continuera d'y avoir des désaccords entre gouvernements relativement à des questions précises comme le commerce dans le secteur de l'automobile, de l'acier, du textile, du vêtement et de la chaussure.

On ne peut attendre des gouvernements qu'ils abandonnent leur droit d'agir, aux termes des règles convenues, contre des importations préjudiciables. Mais nous devrions, à tout le moins, nous engager en novembre à n'exercer un tel recours qu'aux termes des règles convenues.

Il ne sera pas non plus décidé en novembre de lancer une nouvelle série de grandes négociations commerciales. Le succès de la réunion tiendra plutôt à l'établissement d'un programme de travail crédible et valable qui permettra de s'occuper des grandes questions commerciales durant les années 80. De façon plus spécifique, nos priorités à la réunion ministérielle seront les suivantes:

-- Sauvegardes: si le système multilatéral doit conserver sa crédibilité, les gouvernements qui jugent nécessaire de recourir à des mesures restrictives devront être disposés à le faire aux termes des règles convenues. L'un de nos objectifs prioritaires en novembre sera donc de réaliser des progrès sensibles sur l'un des principaux points restés à l'ordre du jour après le Tokyo Round et d'obtenir que la gamme complète des mesures commerciales restrictives ayant un effet de sauvegarde tombent sous le coup de règles internationales convenues au sein du GATT. L'élaboration d'un accord de sauvegarde juste et équitable qui impose une discipline effective aussi bien aux grandes nations commerçantes qu'aux pays plus petits pourrait constituer un apport important dans la lutte contre le protectionnisme. Nous voulons nous assurer que les sauvegardes sont soumises à une discipline stricte de façon à ne pas entraver l'accès aux marchés, tout en laissant au gouvernement la possibilité de prendre rapidement des mesures à l'encontre de certaines importations afin de protéger les intérêts des producteurs canadiens lorsque la chose s'avère nécessaire.

-- Le mécanisme de règlement des différends du GATT constitue un instrument, particulièrement important pour les pays plus petits, visant à faire en sorte que l'accès aux marchés ne soit pas entravé du fait de l'inobservation des règles convenues par les autres signataires. C'est pourquoi le Canada a pris l'initiative des discussions préparatoires qui jetteront les bases des décisions ministérielles de novembre. Nous voulons